

« Joindre le geste à la parole :
mettre en pratique notre engagement »



Politique et plan d'action environnementaux de BMO Groupe financier

Avril 2008

Introduction

BMO Groupe financier (BMO) soutient les principes du développement durable. Plus précisément, nous croyons que si la croissance économique se fait dans le respect de l'environnement, notre qualité de vie en sera améliorée. C'est pourquoi nous entendons réduire à leur minimum les incidences environnementales de nos activités et faire preuve de leadership en intégrant les considérations environnementales à nos pratiques d'affaires. Cet engagement est au cœur de notre politique environnementale, récemment révisée et mise à jour dans le cadre d'un effort constant axé sur une efficacité accrue en matière de protection de l'environnement.

Comme aucun engagement n'a de sens s'il ne s'exprime pas par une action concrète, nous exposons dans le présent document le plan décrivant comment nous entendons joindre le geste à la parole et mettre en pratique notre engagement environnemental. Ce document se divise comme suit :

1. Notre politique environnementale
2. Incidences environnementales de nos activités et occasions associées
3. Gérer l'empreinte écologique de nos activités
4. Octroi de crédit et financement de projets – aspects environnementaux
5. Produits et services nouveaux
6. Dons à la collectivité et commandites
7. Gouvernance, participation des parties prenantes et présentation de l'information

1. BMO Groupe financier : notre politique environnementale

BMO Groupe financier soutient les principes du développement durable. Plus précisément, nous croyons que si la croissance économique se fait dans le respect de l'environnement, notre qualité de vie en sera améliorée.

En tant que société nord-américaine de services financiers, nous sommes conscients que nos activités ont des incidences sur l'environnement – d'une part, des incidences directes liées à nos propres activités, et, d'autre part, des incidences indirectes liées à nos pratiques d'approvisionnement ainsi qu'aux produits et aux services que nous offrons. Nous sommes déterminés à réduire à leur minimum les incidences environnementales de nos activités et à jouer un rôle de leader en intégrant les considérations environnementales à nos pratiques d'affaires.

La présente politique décrit comment nous entendons agir pour respecter cet engagement.

Champ d'application

La présente politique s'applique à nos activités d'affaires considérées globalement et, plus précisément, aux incidences environnementales liées aux aspects suivants :

1. nos activités d'affaires;
2. les pratiques utilisées pour nous approvisionner en produits et en services;
3. la conception et la fourniture de nos propres produits et services.

Contenu de la politique

En particulier, nous prenons l'engagement de :

- nous assurer que nous nous conformons à toutes les exigences des lois relatives à l'environnement en vigueur dans les pays où nous exerçons nos activités;

- respecter les normes énoncées dans le cadre des Principes d'Équateur (www.equator-principles.com) et dans le document *PNUE : Déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable* (<http://www.unepfi.org/signatories/statements/fi/french>), élaboré par l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), ainsi que toute autre norme environnementale adoptée par notre organisation;
- réduire à leur minimum les incidences environnementales de nos activités d'affaires, en appliquant les meilleures pratiques en matière d'utilisation de l'énergie, de transport, de consommation de matériel, d'utilisation de l'eau ainsi que de gestion des déchets, des émissions et des effluents;
- dans le cadre de notre processus d'approvisionnement, tenir compte de l'efficacité environnementale de nos fournisseurs et des caractéristiques environnementales de leurs produits et services;
- dans le cadre de notre processus d'octroi de crédit, veiller à ce que les risques environnementaux associés aux transactions de crédit et aux transactions avec des contreparties soient identifiés, analysés, gérés et atténués dans la mesure où la chose est raisonnablement possible. Cette démarche précède l'autorisation du crédit et est appuyée par nos politiques et nos lignes directrices internes. Au besoin, l'octroi de crédit peut être conditionnel à la mise en place de mesures spécifiques de gestion ou d'atténuation des risques environnementaux;
- rechercher et saisir les occasions d'élaborer des produits et des services nouveaux pouvant favoriser le développement durable;
- établir et réexaminer périodiquement des objectifs et des cibles ayant trait à l'amélioration continue de notre performance environnementale et à la prévention de la pollution;
- sensibiliser nos employés à la protection de l'environnement et faire appel à leur créativité et à leur enthousiasme dans la mise en œuvre et l'amélioration de nos politiques, nos lignes directrices, nos programmes et nos initiatives en la matière;

- avoir un dialogue suivi avec les parties prenantes au sujet des questions environnementales, et prendre en considération les préoccupations et les suggestions pertinentes dont elles nous font part;
- favoriser – au moyen de dons à la collectivité et de commandites – la promotion d'initiatives environnementales mises sur pied par des groupes et des organismes externes;
- procéder périodiquement à des vérifications internes et externes pour nous assurer que les processus environnementaux que nous avons établis sont respectés;
- présenter de l'information sur notre performance environnementale par des voies constamment accessibles, telles que le site Web de notre organisation (www.bmo.com), ainsi qu'en publiant chaque année notre Rapport sociétal et Déclaration annuelle, et notre Rapport annuel.

Gouvernance relative à la présente politique

Le président et chef de la direction et l'équipe de la haute direction feront ce qui suit :

- approuver la présente politique et les méthodes de mise en œuvre qui s'y rapportent;
- surveiller nos progrès et nos réalisations en matière de performance environnementale.

Le chef de la responsabilité sociétale fera ce qui suit :

- coordonner l'élaboration et le maintien, à l'échelle de l'organisation, d'une stratégie permettant à BMO de s'acquitter de ses responsabilités globales en matière de protection de l'environnement;
- aider à coordonner les communications et la présentation d'information s'adressant aux parties prenantes de BMO et concernant les questions liées à la performance environnementale.

Le responsable de la durabilité environnementale fera ce qui suit :

- établir des programmes, des objectifs et des cibles environnementaux appropriés se rapportant aux activités de l'organisation;
- coordonner l'élaboration et le maintien d'un système de gestion de l'environnement permettant de gérer les incidences environnementales des activités de BMO.

Les groupes d'exploitation feront ce qui suit :

- s'assurer que des méthodes d'exploitation appropriées sont en place pour permettre le respect des exigences de la présente politique et soutenir les activités de mise en œuvre qui y sont liées.

Les Acquisitions et stratégies d'approvisionnement feront ce qui suit :

- coordonner la mise en œuvre de pratiques visant un approvisionnement durable.

Les Affaires immobilières feront ce qui suit :

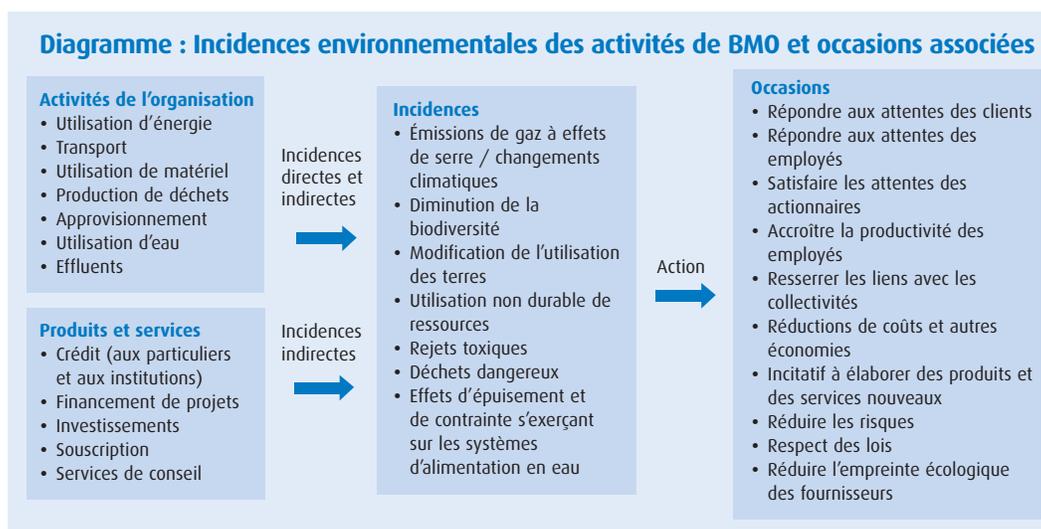
- coordonner la mise en œuvre de programmes, d'objectifs et de cibles environnementaux se rapportant spécifiquement aux installations matérielles de BMO.

Le Comité de la responsabilité sociale fera ce qui suit :

- tenir lieu d'organisme consultatif auprès des divers groupes de l'organisation pour ce qui touche les questions liées à la performance environnementale et à l'établissement de nouveaux objectifs et de nouvelles cibles.

2. Incidences environnementales de nos activités et occasions associées

Nous sommes conscients que nos activités ont des incidences tant directes qu'indirectes sur l'environnement. Dans le cadre des efforts que nous déployons pour réduire au minimum ces incidences et intégrer les considérations environnementales à nos pratiques d'affaires, nous voyons aussi apparaître d'importantes occasions de créer de la valeur pour nos actionnaires, nos employés, nos clients, nos partenaires d'affaires ainsi que les collectivités où nous sommes présents. Le diagramme ci-dessous montre comment nous percevons les incidences environnementales de nos activités de même que les occasions auxquelles donne lieu le fait de prendre des mesures pour réduire ces incidences.



Les incidences environnementales, ainsi que les occasions qui y sont liées, couvrent un large éventail. Cependant, même si nous sommes conscients de la nécessité de réduire l'ensemble des incidences environnementales de nos activités, et déterminés à le faire, nous sommes particulièrement préoccupés par l'ampleur des problèmes que posent les changements climatiques. Nous nous rallions aux conclusions que dégage Sir Nicholas Stern dans le rapport qu'il a publié, intitulé *The Economics of Climate Change*. Selon M. Stern, les changements climatiques auront des conséquences sur les aspects fondamentaux de la vie humaine à la grandeur de la planète, ainsi que des incidences très importantes sur la croissance et le développement. BMO accepte de relever le défi lancé par M. Stern, qui souligne la nécessité de nous attaquer promptement et énergiquement à cet important problème mondial.

3. Gérer l'empreinte écologique de nos activités

3.1 La *Stratégie ECO⁵* de BMO

En 2007, nous avons procédé à un examen stratégique des incidences environnementales de nos activités. Cela nous a permis de cerner cinq aspects clés du fonctionnement de BMO où notre façon d'agir peut avoir d'importants effets sur l'environnement. BMO accordera donc une attention prioritaire à ces aspects, soit : **consommation d'énergie, transport, consommation de matériel, production de déchets et approvisionnement.**

Nous considérerons ces aspects comme des « secteurs d'intervention », où nous agissons au moyen d'une stratégie d'ensemble. À cette fin, nous avons conçu un cadre, appelé *Stratégie ECO⁵*, dont le nom fait référence aux cinq secteurs d'intervention environnementale mentionnés ci-dessus, auxquels seront associés cinq programmes environnementaux, comme suit :

Secteurs d'intervention environnementale	Nom des programmes correspondants
1. Consommation d'énergie	Économie et efficacité énergétiques
2. Transport	Transport durable
3. Consommation de matériel (priorité donnée au papier)	Consommation durable du matériel
4. Production de déchets	Gestion des déchets
5. Approvisionnement	Approvisionnement durable

La *Stratégie ECO⁵* nous permet de nous centrer sur les facettes du fonctionnement de l'organisation qui sont susceptibles d'avoir d'importantes incidences sur l'environnement, et de relever les défis qui s'y rapportent par une action uniforme et concertée. Les cinq programmes seront documentés, gérés et périodiquement révisés dans le cadre du système de gestion de l'environnement de BMO. Ces

programmes n'ont pas été conçus pour demeurer inchangés, mais pour évoluer continuellement de façon à tenir compte des nouvelles idées et à s'adapter aux nouveaux défis éventuels. Certaines de nos initiatives environnementales, par exemple celles qui ont trait à la conservation de l'eau et aux effluents, se situent à l'extérieur de ces cinq secteurs d'intervention; cependant, nous continuerons de les gérer dans le cadre du système de gestion de l'environnement de BMO.

Les cinq secteurs d'intervention et les programmes qui s'y rapportent forment en outre un cadre organisationnel dont nous nous servons pour présenter chaque année, dans notre Rapport sociétal et Déclaration annuelle et notre Rapport annuel, des renseignements sur notre performance environnementale, ainsi que pour enrichir constamment l'information affichée sur le site www.bmo.com. **Enfin, l'exécution de cette nouvelle stratégie nous permettra de mesurer et de réduire les émissions totales de gaz à effet de serre (GES) de notre organisation.**

Nous énonçons ci-dessous la raison d'être fondamentale de la *Stratégie ECO⁵* et donnons une vue d'ensemble de chacun des programmes.

3.2 *Stratégie ECO⁵* : raison d'être

- Constituer un cadre organisationnel favorisant l'efficacité des efforts déployés pour réduire les incidences environnementales liées à nos activités.
- Nous permettre de mesurer et de réduire les émissions totales de gaz à effet de serre de notre organisation.
- Nous permettre de réaliser des économies.
- Nous fournir une structure améliorée pour la collecte de données sur notre performance environnementale et la présentation d'information sur notre performance.
- Favoriser l'amélioration continue.

3.3 *Stratégie ECO⁵* : aperçu des cinq programmes

Remarque : l'aperçu qui suit indique seulement les points saillants des cinq programmes. Chacun de ces programmes comporte davantage d'activités que n'en contient sa description ci-dessous. Pour obtenir plus de détails, consultez le site www.bmo.com.

1^{er} secteur d'intervention : consommation d'énergie

Nom du programme : *Économie et efficacité énergétiques*

Objectif d'ensemble : *parvenir à une réduction optimale de la consommation d'énergie et à une efficacité énergétique maximale.*

Points saillants du programme

- Achat de 5 000 MWh d'énergie verte de la société Bullfrog Power¹, pour des succursales situées en Ontario et en Alberta (succursales principales et nouvelles succursales).
- Construction complétée de deux succursales ayant la certification Leadership in Energy and Environmental Design (LEED)² au Canada, dans la grande région de Toronto, et construction en cours d'un autre établissement à Winnipeg, Manitoba, et de deux autres aux États-Unis, à Chicago.
- Collaboration avec les propriétaires des tours à bureaux où nous sommes situés ainsi qu'avec les gestionnaires de nos installations en vue de l'obtention de la certification Visez vert de BOMA³. Visez vert est un programme national de reconnaissance et de certification environnementales pour les immeubles commerciaux.
- Recours à des consultants externes pour aider au calcul de l'énergie consommée dans l'ensemble de notre organisation. Une fois terminés, ces calculs serviront de données de référence pour l'établissement de cibles de réduction de la consommation à l'échelle de notre organisation.

2^e secteur d'intervention : transport

Nom du programme : *Transport durable*

Objectif d'ensemble : *réduire à leur minimum les incidences environnementales résultant de l'utilisation de moyens de transport dans le cadre des activités liées à BMO.*

Points saillants du programme

- Prendre des mesures concrètes pour encourager nos employés à utiliser le mode de transport plus écologique qu'est le transport en commun. À titre d'exemple, dans la région de Toronto, BMO participe au programme *VIP Metropass* de la société de transport de Toronto. À Vancouver, les employés de BMO ont accès à un programme similaire offert par TransLink, la société de transport de la côte sud de la Colombie-Britannique.
- Remplacer les véhicules de notre parc automobile par d'autres plus éconergétiques (p. ex., voitures hybrides).
- Réduire le recours au transport aérien pour se rendre à des réunions sans rencontre de clients.

¹ Bullfrog Power est un chef de file dans le domaine de la vente d'électricité verte à 100 %, et offre ses services aux particuliers et aux entreprises en Ontario et en Alberta (www.bullfrogpower.com).

² La certification LEED relève d'un programme de certification par tierce partie. Elle constitue la norme de référence généralement acceptée à l'échelle nationale pour ce qui touche la conception, la construction et l'exploitation d'immeubles verts à rendement élevé au Canada (www.cagbc.org/) et aux États-Unis (www.usgbc.org/LEED).

³ Le programme Visez vert de BOMA est un programme national de reconnaissance et de certification environnementales pour les immeubles commerciaux existants (www.bomagreen.com/fr/index_f.html).

3^e secteur d'intervention : consommation de matériel

Nom du programme : *Consommation durable du matériel*

Objectif d'ensemble : *réduire la consommation non essentielle de matériel tout en accroissant l'efficacité de l'utilisation. Remarque : le matériel visé par ce programme comprend entre autres le papier (priorité), les fournitures de bureau, le matériel de TI et les matériaux de construction.*

Points saillants du programme

- Mise en œuvre d'initiatives de réduction de l'utilisation du papier. Exemples : impression recto verso; passage à l'utilisation de relevés de paie électroniques accessibles en ligne; envoi de télécopies par ordinateur; utilisation de papier contenant des fibres recyclées; initiative encourageant les employés à ne pas imprimer de documents inutilement et les invitant à suggérer des façons d'économiser le papier.
- Offre d'une option de relevé en ligne pour les produits actuels et futurs.
- Utilisation accrue de matériaux de construction contenant des matières recyclées.

4^e secteur d'intervention : production de déchets

Nom du programme : *Gestion des déchets*

Objectif d'ensemble : *réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement et faire la promotion du recyclage.*

Points saillants du programme

- Amélioration des programmes de réduction des déchets déjà en place à BMO :
 - *Programme de disposition de matériel technologique;*
 - *déchetage et recyclage du papier;*
 - *initiatives visant la production minimale de déchets;*
 - *initiatives de recyclage;*
 - *initiatives touchant les déchets dangereux.*
- Accroissement de la capacité de collecte de données sur le recyclage et les déchets envoyés à l'enfouissement.

5^e secteur d'intervention : approvisionnement

Nom du programme : *Approvisionnement durable*

Objectif d'ensemble : *employer une méthode rigoureuse assurant à BMO que le processus d'approvisionnement tient compte de considérations environnementales et sociales.*

Remarque : le programme repose sur une compréhension élargie du concept de durabilité, qui prend en considération non seulement les aspects environnementaux, mais des préoccupations sociales (p. ex., pratiques touchant la main-d'œuvre et droits de la personne).

Points saillants du programme

- Adoption du nouveau questionnaire et des nouveaux critères de BMO relatifs à l'approvisionnement durable; ces outils seront désormais utilisés pour toutes les demandes de renseignements et tous les appels d'offres. Le questionnaire et les critères peuvent être consultés sur le site www.bmo.com.
- Mise en place d'une norme définissant une catégorie pour l'achat de papier provenant de forêts gérées selon un mode de gestion durable certifié. La possibilité d'utiliser d'autres normes de catégorie sera aussi explorée.
- Travailler de concert avec les fournisseurs clés en ce qui a trait à la communication des exigences de BMO et aux façons de se conformer à ses nouveaux critères en matière d'approvisionnement.

4. Octroi de crédit et financement de projets – aspects environnementaux

4.1 Octroi de crédit

En tant que prêteurs, nous avons recours à des pratiques rationnelles de gestion du risque pour déceler, évaluer et atténuer dans la mesure du possible les incidences environnementales à l'égard des facilités de crédit que nous octroyons. BMO entend éviter de traiter avec des emprunteurs dont la feuille de route en matière de gestion du risque environnemental n'est pas satisfaisante.

Lignes directrices en matière de risques

Le risque environnemental fait partie des nombreux facteurs pris en considération au cours du processus d'évaluation du crédit au terme duquel est prise la décision d'accepter ou de rejeter une demande de prêt. Tous les emprunteurs admissibles à des prêts aux entreprises ou aux grandes entreprises sont soumis à notre processus d'évaluation du risque environnemental.

Depuis plusieurs années, nos responsables des prêts aux entreprises se conforment à des lignes directrices détaillées touchant les critères et la méthodologie à utiliser pour évaluer le risque environnemental. Ces lignes directrices recensent plus de cinquante industries considérées comme écologiquement vulnérables, qui nécessitent un niveau d'évaluation supérieur. En outre, dans le cadre de leur programme de perfectionnement en matière de risque de crédit, nos prêteurs reçoivent une formation leur apprenant à reconnaître les risques environnementaux.

Selon l'étendue de l'enquête et le potentiel de risque environnemental, BMO peut employer dans son évaluation (soit individuellement, soit de façon combinée) des questionnaires, des listes de contrôle, des évaluations de phases I et II ainsi que des évaluations environnementales spécialisées. Les évaluations environnementales sont effectuées par des spécialistes de l'extérieur et respectent les normes établies par l'Association canadienne de normalisation ou d'autres organismes jouant un rôle équivalent.

L'enquête standard effectuée dans le cadre du processus d'évaluation porte entre autres sur les aspects suivants :

- nature des risques environnementaux auxquels l'emprunteur est exposé;
- pertinence des normes et méthodes élaborées par l'emprunteur pour se protéger contre les risques environnementaux;
- dépenses en immobilisations prévues pour assurer la conformité environnementale et le rétablissement des conditions normales;
- respect des lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement auxquels l'emprunteur est assujéti.

Clarification des risques environnementaux

Les risques environnementaux touchent un large éventail d'aspects liés à l'environnement, par exemple les changements climatiques, la biodiversité et la vigueur des écosystèmes, l'utilisation non durable des ressources, la pollution, les déchets et l'eau. Comme nous le décrivons ci-dessous, nous avons mis à jour nos lignes directrices en matière d'octroi de crédit afin de préciser davantage la tâche d'identification et d'évaluation des risques environnementaux se rapportant aux changements climatiques et à la biodiversité de la forêt. Si nécessaire, nous nous doterons de lignes directrices relativement à d'autres facettes des risques environnementaux.

Changements climatiques : Dans le cadre du processus d'octroi de crédit, BMO s'assure de comprendre la nature et l'importance des risques potentiels liés aux changements climatiques. En évaluant l'admissibilité des emprunteurs, nous sommes attentifs aux aspects énumérés ci-dessous, et tout particulièrement dans le cas des emprunteurs appartenant à la catégorie des importants émetteurs de gaz à effet de serre⁴ :

- surveillance des émissions de gaz à effet de serre par l'emprunteur et présentation d'information à ce sujet – et importance et qualité de la démarche de surveillance et de présentation d'information;
- quantité totale de gaz à effet de serre émis par l'emprunteur;

⁴ De façon générale, les secteurs suivants comportent des entreprises qui sont d'importants émetteurs de gaz à effet de serre : centrales thermiques; industries des combustibles fossiles; industrie minière; industrie chimique; production des métaux; transport; construction; gestion des déchets; agriculture (à grande échelle, de nature industrielle); fabrication (p. ex., pâtes et papiers, produits du bois, verre, ciment, fertilisants et chaux).

- plan de réduction du carbone de l'emprunteur, mode d'application de ce plan et rôle du conseil d'administration dans son élaboration;
- capacité de l'emprunteur de s'adapter à l'évolution de la réglementation relative aux émissions de gaz à effet de serre.

Biodiversité de la forêt : Lorsque l'usage du crédit demandé est connu, BMO n'accorde pas de nouveau financement à des projets ou à des opérations de nature commerciale qui auraient pour résultat l'extraction non durable de ressources dans des forêts tropicales humides, dans des sites figurant sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ou dans des forêts à haute valeur pour la conservation.⁵

En outre, lorsque nous évaluons l'admissibilité d'un emprunteur appartenant au secteur forestier, nous vérifions si l'entreprise gère de façon durable les ressources naturelles en ayant recours à un système approprié de certification indépendante ou à une solution de rechange acceptable, par exemple les méthodes de gestion de la forêt élaborées par le Forest Stewardship Council, l'Association canadienne de normalisation et l'American Forests and Paper Association.

4.2 Financement de projets

En évaluant les demandes de financement de projets, nous continuerons d'appliquer nos lignes directrices internes, qui s'harmonisent avec les exigences des Principes d'Équateur – cadre conçu pour faire en sorte que les projets soient élaborés d'une façon à la fois responsable du point de vue social et conforme aux pratiques rationnelles de gestion environnementale.

⁵ Selon le Forest Stewardship Council (FSC), les forêts à haute valeur pour la conservation (FHVC) sont celles qui possèdent une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- La concentration de la biodiversité (p. ex., espèces menacées) y est importante d'un point de vue mondial, régional ou national.
- Elles possèdent d'importants paysages forestiers, où des populations viables de la plupart ou de l'ensemble des espèces indigènes sont présentes selon des modèles naturels de distribution et d'abondance.
- Elles sont situées dans des écosystèmes rares, menacés ou en voie de disparition, ou contiennent de tels écosystèmes.
- Dans les situations critiques, elles jouent certains rôles de base propres à la nature (p. ex., protection des bassins hydrographiques, contrôle de l'érosion).
- Elles jouent un rôle fondamental en répondant à des besoins élémentaires des collectivités locales (p. ex., subsistance, santé), ou sont essentielles au maintien de l'identité culturelle traditionnelle des collectivités locales.

5. Produits et services nouveaux

Nous sommes convaincus que les efforts que nous déployons pour parvenir à un mode de fonctionnement axé sur la durabilité de l'environnement stimuleront la création de produits et de services financiers nouveaux. Déjà, cette influence se fait sentir, comme l'illustre le lancement par BMO Nesbitt Burns, à la fin de 2007, d'un produit de placement « responsable » offert dans l'ensemble du Canada – le mode d'élaboration et de gestion du portefeuille de placement lié à ce produit reflétant l'application rigoureuse de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

BMO continuera de rechercher et de saisir les occasions d'élaborer des produits et des services pouvant à la fois répondre aux besoins financiers de la clientèle et contribuer à l'atteinte des objectifs du développement durable.

6. Dons à la collectivité et commandites

BMO est l'une des organisations les plus généreuses du Canada. Chaque année, nous consacrons des dizaines de millions de dollars à des dons et commandites afin de soutenir les collectivités ainsi que des milliers d'organismes caritatifs et d'organismes sans but lucratif, au Canada et aux États-Unis. Une partie du soutien ininterrompu que nous apportons aux collectivités sous forme de dons et de commandites va à des programmes et à des initiatives environnementaux.

Un exemple tangible est l'engagement pris par BMO de verser, en trois ans, 375 000 \$ à l'organisme Evergreen, qui se trouve au premier plan du mouvement d'aménagement de milieux urbains plus verts au Canada. Fondé en 1990, Evergreen met à la disposition des individus et des organismes communautaires les outils et les connaissances dont ils ont besoin pour devenir les protecteurs de l'environnement au sein de leur collectivité – en favorisant pour cela une approche fondée sur le savoir-faire et la création de solutions aux défis environnementaux, économiques et sociaux qui se posent à l'échelle des quartiers, des villages et des villes. Le soutien fourni par BMO servira à établir six instituts de formation en plein air à l'intention des enseignants, à Toronto, Halifax et Winnipeg, dans le cadre du programme *La classe verte* offert par Evergreen.

Au fil des ans, nous continuerons de soutenir les initiatives environnementales qui, comme Evergreen, jouent un rôle précieux en se conjuguant aux efforts déployés au Canada et à l'échelle mondiale pour améliorer l'état de l'environnement.

7. Gouvernance, participation des parties prenantes et présentation de l'information

Gouvernance

Le président et chef de la direction de BMO et l'équipe de haute direction qui l'entoure veilleront à la mise en place des méthodes de mise en œuvre appropriées et surveilleront les progrès accomplis au chapitre de notre performance environnementale.

Le chef de la responsabilité sociale coordonnera l'élaboration et le maintien, à l'échelle de l'organisation, d'une stratégie permettant à BMO de s'acquitter de ses responsabilités globales en matière de protection de l'environnement.

Le responsable de la durabilité environnementale se chargera d'établir des programmes, des objectifs et des cibles environnementaux se rapportant aux activités de l'organisation. Les groupes d'exploitation de BMO, les Acquisitions et stratégies d'approvisionnement ainsi que les Affaires immobilières veilleront eux aussi à ce que soient utilisées des méthodes d'exploitation axées sur l'atteinte des cibles et des objectifs environnementaux.

Enfin, le Comité de la responsabilité sociale de BMO, composé de dirigeants et d'autres employés assumant des fonctions importantes dans les diverses composantes de l'organisation, a pour mandat, entre autres choses, de faire des suggestions lors de l'élaboration de la stratégie et de la politique environnementales, de chercher des solutions aux problèmes environnementaux et de reconnaître les occasions qui se présentent, ainsi que de susciter la discussion et la collaboration entre ses membres relativement aux questions qui ont trait à l'intégration des engagements environnementaux de BMO aux activités qui relèvent de leur autorité.

Participation des parties prenantes

Nous sommes déterminés à avoir un dialogue suivi avec nos parties prenantes internes et externes au sujet de notre performance environnementale. Récemment, lors de la révision de notre politique environnementale et de l'élaboration du présent plan d'action, nous avons consulté des représentants de nos employés ainsi que divers organismes externes, et avons obtenu des commentaires de nos clients. En poussant plus avant notre démarche axée sur la durabilité, nous continuerons de solliciter l'opinion des parties prenantes telles que les investisseurs, les clients, les employés, les groupes communautaires, les administrations publiques et les milieux universitaires.

Présentation de l'information

Nous continuerons de rendre publique de l'information sur notre performance environnementale par l'entremise de notre Rapport sociétal et Déclaration annuelle, de notre Rapport annuel et de notre site Web (www.bmo.com). Lorsque ce sera possible, nous inclurons des données de référence ainsi que des cibles et des objectifs environnementaux vérifiables. Enfin, nous ferons preuve de transparence en indiquant dans quelle mesure nous atteignons ces cibles et ces objectifs. Nous continuerons d'utiliser des pratiques de présentation de l'information fondées sur le modèle de durabilité de la *Global Reporting Initiative*.
